

VOTRE LETTRE D'INFORMATION #2
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

UNEM



UNE NOUVELLE ENERGIE POUR MARCQ

WWW.UNEM.FR | CONTACT@UNEM.FR | 07 68 94 38 37



UNE NOUVELLE ENERGIE POUR MARCQ

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE IMMATRICULÉE SOUS LE N° RNA W595027374

5 RUE DU COMMISSAIRE JOUBERT, 59700 MARCQ EN BAROEUL

WWW.UNEM.FR | CONTACT@UNEM.FR | 07 68 94 38 37

ÉDITORIAL

Une nouvelle fois, nous avons assisté à une autosatisfaction de la majorité en place sur l'ensemble des sujets dont nous avons été informés au cours de ce Conseil Municipal. Il est difficile d'être un groupe minoritaire d'opposition dans cette majorité suffisante et arrogante.

Toute remarque ou proposition de nos

conseillers municipaux reçoit immédiatement ironie et mépris.

Tout est merveilleux, fantastique dans notre ville et Monsieur le Maire s'est empressé de féliciter l'ensemble des élus et du personnel municipal extrêmement actifs et proches des Marquois au cours de cette crise sanitaire ... Chacun appréciera !

En préambule, Bernard GÉRARD annonce la démission de Laurence FORISSIER, élu minoritaire UNEM, et son remplacement par Jean-François PICHON.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



La majorité municipale se félicite d'une gestion saine, sans dette, prudente et de bon sens. L'impact de la crise sanitaire s'élevé à 2,3 millions d'€ avec un manque total de visibilité sur 2021. Baisse des recettes de 1,7 million € et 658 000 € de coûts supplémentaires (dont masques, gel, etc.).

Elle se félicite également de l'épargne réalisée (réserves prélevées sur l'impôt des Marquois) pendant la dernière mandature 2014-2020 : près de 9 millions d'€ par an, soit environ 54 millions d'€.

60 millions d'€ ont été investis pendant la mandature. 2021 verra l'ouverture du Pont des Arts, du Carré St Joseph et l'aménagement du Colisée Lumière.

La réforme de la taxe d'habitation (pour les 39% de Marquois qui la paient encore : -30% en 2021, - 65% en 2022 avec suppression totale en 2023) sera intégralement compensée par l'Etat et n'aura donc pas d'incidence sur le budget.

En revanche, la baisse de la DGF (dotation générale de fonctionnement) de 5 millions à 1,2 millions d'€ aura un impact.

Aussi, les dépenses réelles de fonctionnement des services ne devront-elles pas augmenter par rapport au réalisé de 2020. Au sein des dépenses de fonctionnement, la masse salariale ne progressera pas de plus de 1,2%.

Énumération de tous les projets réalisés ou en cours de réalisation, dont le changement d'armes de la police.

Intervention de Denis TONNEL

La commune supporte bien les coûts supplémentaires engendrés par la crise de la Covid-19 et les recettes prévues pour 2021 ne baissent pas de manière significative. Nous regrettons de ne pas avoir de projection sur les dépenses prévues.

Le doute néanmoins demeure sur une pérennité de la compensation de la taxe d'habitation par l'Etat. L'UNEM soutiendrait une motion publique pour défendre les finances communales auprès de l'Etat. La seule marge de manœuvre de la commune sera la modification des taux de la taxe foncière. Les réserves (épargne des Marquois) devraient donc être réduites. Rappelons qu'elles ont notamment été utilisées dans l'investissement du Pont des Arts, complexe cinématographique payé "cash".

Dans son refus de recourir à l'emprunt, malgré les taux au plus bas, la majorité en place réduit ses marges pour l'avenir. En conclusion, ce choix de gestion porte atteinte à la situation financière de notre ville et la vente future de notre patrimoine sera sans doute la solution ultime pour financer les investissements.

Il n'existe pas dans notre ville de commission ad hoc ou nous pourrions donner notre avis, disposer des chiffres et débattre ensemble des solutions proposées. Il nous faut attendre de recevoir les délibérations pour connaître vos projets en ce domaine.

Propositions qui sont donc lancées sans concertation préalable. Nous apprenons ainsi que les revolvers vont être remplacés par des pistolets semi-automatique...

Est-ce bien nécessaire ? Combien de balles ont été tirées avec nos armes depuis leur mise en service. Il s'agit certes d'un moyen de dissuasion que nous ne remettons pas en question. Mais quid du montant nécessaire pour remplacer nos revolvers par des pistolets semi-automatiques ?

Nous avons voté pour l'aide aux commerçants (182 000 €) et nous continuerons à les soutenir.

Le nombre de places en crèche est toujours insuffisant. Concernant la culture, l'UNEM n'approuve pas l'extension de l'actuel conservatoire, une occasion manquée de réaliser un équipement adéquat utile et souhaité par notre population.

En réponse à Denis TONNEL, Sophie ROCHER justifie maladroitement et confusément ses actions culturelles.

Alain CHASTAN répond sur l'armement et nous apprend que les armes utilisées actuellement sont obsolètes (plus référencées et donc introuvables), que les nouvelles recrues reçoivent une arme différente et plus perfectionnée que les titulaires en poste.

AIDE À L'ACQUISITION D'UN DISPOSITIF D'ALARME POUR LES MARCQUOIS

Malgré la présence de 190 caméras dans la commune, la majorité municipale propose de valider une aide financière à l'achat ou à la location d'un système d'alarme destiné aux foyers marcquois : 400 € pour l'achat et 100 € pour la location.

Intervention de Denis TONNEL

L'UNEM vote pour avec néanmoins la remarque suivante : n'est-ce pas une facilité, un raccourci pour dire que l'on agit pour la sécurité ?

Nos concitoyens sont inquiets des cambriolages de plus en plus fréquents

dans notre ville, des dégradations des véhicules en stationnement, des incivilités, des caméras trop souvent non opérationnelles, des plaintes dont on ne reçoit pas de nouvelles !

Plutôt qu'une aide financière, l'UNEM aurait préféré que la Ville de Marcq organise une consultation auprès des fournisseurs et propose un tarif pour des achats groupés.

Cette aide s'élèvera à environ 100 000 € par an et représente deux postes de policiers municipaux à taux plein sur le terrain.

Bernard GÉRARD répond qu'il s'agit là d'une compétence régalienne et que la Ville en ferait déjà beaucoup pour la sécurité.

Le taux de disponibilité des caméras serait de 95%. Ce serait très efficace. La Ville de Marcq serait prise en exemple par d'autres villes et les forces de l'ordre se serviraient des caméras pour leurs enquêtes.

Alain CHASTAN considère de son côté que les propos de Denis TONNEL seraient mal venus alors que des réparations rapides des caméras seraient désormais possibles.

L'USINE CARAMBAR EN GRÈVE DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES ...

Production au point mort, dialogue social "enlisé", arrêts de travail... une grève des salariés de l'usine Carambar à Marcq-en-Baroeul (Nord) contre une baisse de salaires qu'ils jugent "inacceptable" se prolonge jusqu'à faire craindre, à terme, une pénurie des célèbres caramels.

Le Maire de Marcq, après avoir fait l'éloge de son dialogue avec les représentants de Carambar, informe les élus qu'il a adressé un courrier très ferme à la Direction de la société pour que soit trouvée une solution rapide à ce litige qui ne pénalise en aucun cas le personnel.



DÉLIBÉRATION SUR LA VENTE D'UNE MAISON RUE RAYMOND DERRAIN

La ville souhaite vendre la maison (Imprimerie Bailly) au 32 et 34 rue Raymond Derain, pour une somme de 440 000 € pour la création d'un restaurant gastronomique par le Chef du Rozó.

Intervention de Denis TONNEL

Denis TONNEL s'interroge sur le manque de places de stationnement dans ce secteur très urbain ainsi que sur l'implantation d'un nouveau restaurant dans un secteur déjà bien fourni.

Pourquoi avoir pris la décision de vendre ce bien alors que pour un autre restaurant, dans la même rue, la décision fut prise de conserver le bien dans le patrimoine marcquois, d'y faire la totalité des travaux pour un montant très important pour finalement le louer pour un loyer très modique de 1 500 € par mois ?

Enfin nous avons entendu que ce bâtiment devait devenir une ludothèque ...L'UNEM vote pour.

En réponse à Denis TONNEL, le Maire Bernard GÉRARD ne donne pas d'explication quant au choix entre la cession ou la rénovation. Il affirme qu'il ne manque pas de stationnement dans ce quartier mais il faudrait avoir "le courage" de marcher un peu.

La ludothèque doit s'installer à l'entrée de la rue Raymond Derain, à la place de 2 petites maisons.

DÉLIBÉRATION SUR LA DÉLIMITATION DES QUARTIERS ET LEURS CONSEILS

Redécoupage administratif des quartiers avant d'installer les conseils de quartier et création d'un 8e quartier "Belles Terres".

Intervention de Jean-François PICHON

Il s'agit d'officialiser la création de ce quartier qui existe déjà. Jean-François PICHON formule le vœu que les "Belles Terres" ne deviennent pas d'ici quelques mois les "belles pierres", autrement dit les terres du béton et du bitume.

Cette création officielle avec un conseil de quartier est bien la confirmation de l'urbanisation prochaine de cet espace pour l'instant protégé avec des constructions et des habitants en plus.

Le retrait en urgence d'une délibération sur la construction de 200 logements nous a bien sûr déjà alertés.

Du foncier a déjà été cédé pour la réalisation d'un centre aquatique dans le projet de "Sport Valley", sans étude d'impact environnemental et sans aucune concertation.

L'UNEM a donc voté contre cette délibération.

Pour Valentine ACROUTE, adjointe en charge notamment du quartier "Belles Terres", ce redécoupage donnerait de la pertinence et de la cohésion aux quartiers.

L'adjointe en charge de l'urbanisme et du foncier, François GOUBE, s'est engagée de son côté à ne pas bétonner ...

Tandis que le Premier adjoint Loïc CATHELAIN a quant à lui fait l'éloge de son action dans le quartier de la Briqueterie et que le conseiller municipal Marc DELEURY s'est félicité du travail pour l'établissement de la carte des quartiers.

Jean-François PICHON a donc repris la parole pour préciser qu'il ne remettait pas en cause le travail des conseillers et qu'il n'avait pas l'habitude de faire le "buzz", rappelant qu'il représentait en tant qu'élu les Marquois n'ayant pas voté pour la majorité et qui s'interrogent légitimement.

DÉLIBÉRATION SUR LE CONSEIL DES JEUNES

L'objectif est la reconnexion des jeunes avec la citoyenneté.

Explication longue, floue et fastidieuse des modalités de recrutement d'un groupe de 24 jeunes (3 jeunes par quartier) âgés de 14 à 18 ans. Des entretiens de sélection seraient organisés en présence de l'élu.

Le Conseil des Jeunes sera géré par Emilie BOULET, adjointe en charge de la promotion de la citoyenneté chez les jeunes. Les moyens seront prélevés sur le service des protocoles et des fêtes.

Intervention de Jean-François PICHON

Nous déplorons la méthode de la majorité : les élus ont appris ce projet (avec le formulaire de candidature opérationnel sur le site de la ville) dans La Voix du Nord et sur les réseaux sociaux plus de 15 jours avant le Conseil municipal. Entendre de la

bouche des élus en commission que des candidatures sont étudiées avant même l'adoption de la délibération, et que les inscriptions seront closes avant fin février, est regrettable.

L'UNEM observe qu'il ne s'agit pas d'un Conseil Municipal des Jeunes mais d'un simple Conseil des Jeunes et que l'on peut s'interroger sur la volonté de la majorité en place de légitimer ce conseil et de le faire vivre comme une véritable instance démocratique.

L'UNEM s'inquiète de l'emploi du conditionnel dans cette délibération et donc de son application. Est-ce l'élu qui va souhaiter faire des entretiens ? Souhaiter les organiser ? Les jeunes retenus, le seront-ils de façon hypothétique ? Ou à des conditions non prévues par la présente délibération ?

Le contexte sanitaire est sans doute peu propice et nous pouvons nous demander si les établissements scolaires pourront informer convenablement les jeunes de la création de cette instance.

C'est donc une bonne idée mais mal préparée : l'UNEM propose par conséquent de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour.

Réponse de la majorité : Emilie BOULET et Louis RANDOUX, Conseiller municipal délégué en charge des jeunes (et benjamin du Conseil), expliquent que l'emploi du conditionnel permet d'accepter des candidatures supplémentaires et la création d'un groupe de plus de 24 jeunes, et précisent que la majorité ne souhaite pas d'un Conseil municipal pour éviter la pression (de l'élection) chez les jeunes.

ÉCOLE EUROPÉENNE

Les terrains marquois pour l'implantation de cette école sont insuffisants et la Ville veut céder à la Région un terrain d'environ 1 ha ½ rue Charcot, au prix de 140 € / m², pour construire les bâtiments.

L'UNEM s'abstient sur cette délibération dans la continuité de sa vision de ce projet. Elle est pour l'École Publique Européenne mais contre cette implantation géographique !

CUISINE MODE D'EMPLOI(S)

Le Chef étoilé Thierry MARX souhaite l'extension du bâtiment rue Berlioz avec un bail de 30 ans.

La Ville laisse construire et sera propriétaire de la construction dans 30 ans. L'UNEM vote pour